

SÉANCE DU 23 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Paul sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : M DUEZ - Mmes COIGNARD – GUERIBOUT - MM ANNHEREAU - ARGOUET - CHANTEREAU – FARGEAT - GUIMBERTEAU – HERAUD - LASSERRE – LIBERGE - METZ - VILLENEUVE.

Pouvoirs : Mme MOUCHAGUES à Monsieur HERAUD
Mme BRUNETEAU à Monsieur METZ

Absente :

Secrétaire de séance : Mme COIGNARD Marie – Eve

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2021.

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

• APPROBATION DE L'AJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour; cette modification est approuvée à l'unanimité par les conseillers présents

• Approbation du nouveau logo de la commune.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le travail réalisé pour la mise en place d'un logo pour la commune et d'un nouveau papier à entête.

Monsieur LECOINTE Stéphane designer dans l'entreprise ClicktoutDEV, nous a présenté un devis qui s'élève à 828 € TTC pour réalisation du logo.

Il nous a proposé 3 logos, nous en avons retenu un.

Logo retenu :



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise ClicktoutDev qui s'élève à 828€ TTC pour la réalisation du logo de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à valider le graphique du logo présenté.

• Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du mail de la Préfecture de la Gironde précisant les règles d'éligibilité ainsi que les opérations prioritaires pour 2021.

Considérant les priorités définies, Monsieur le Maire propose de présenter dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 l'achat d'un Tableau blanc triptyque, de deux vidéoprojecteurs ainsi que les ordinateurs qui permettront de piloter l'ensemble. Cet achat permettra d'équiper deux classes de l'école élémentaire.

Cet équipement répond aux priorités suivantes :

« 3.2 – Équipement numérique

Écoles élémentaires (*acquisition et installation de matériel informatique et tableaux numériques*) »

Il s'agirait d'un financement compris entre 25 et 35%, avec un plafond de dépenses à 200 000€ et un plafond de subvention à 70 000€, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues.

Un avis favorable de l'Inspection Académique est requis.

Plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	des dépenses HT	RECETTES	Montant
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)	
-		Union européenne	
-		Etat (à détailler ci-dessous)	
-		- DETR	1 284,50
-		- réserve parlementaire	
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			
-		-	
-		-	
-		Conseil régional	
-		Conseil départemental	
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)	
- lot 1		-	
- lot 2		-	
-		Etablissements publics (3)	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		Autres y compris aides privées (3):	
-		-	
-		-	
-		-	
Matériels - Equipements (selon opération)			
- Ensemble VPI + PC portable SSD + Hauts parleurs + branchements	2 200,00	Sous-total :	1 284,50
- Tableau blanc triptyque x 2	340,00	AUTOFINANCEMENT	
-		- fonds propres	2 385,50 €
-		- emprunts	
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail	
- Installation ensemble VPI	500,00	- autres (4):	
- Forfait maintenance et SAV (3ans)	310,00	-	
- Garantie 2 ans	100,00		
- Installation tableau blanc triptyque pour VPI	220,00		
		Sous-total :	2 385,50
TOTAL (4)	3 670,00	TOTAL (4)	3 670,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à présenter le projet ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'État dans le cadre de la D.E.T.R.

● Offre d'achat pour l'épicerie de la commune.

Vu que l'audience d'adjudication fixée le **vendredi 6 novembre 2020**, n'a pas été requise, c'est-à-dire qu'aucune enchère n'a été faite.

Vu que l'EPFNA (établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine) nous demande si nous souhaitons faire une offre d'achat au prix de 70 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, à l'unanimité

▪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une offre d'achat de 70 000 euros pour racheter l'épicerie de la commune.

▪ **AUTORISE** l'EPFNA à préempter à ce prix.

● Constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle réglementaire des équipements sportifs et des aires de jeux.

Vu les articles L.2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que la Communauté de Communes de Blaye (CCB) et les communes du territoire intéressées souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place des groupements de commande pour améliorer la qualité du service rendu ;

Considérant que la Commune doit faire contrôler :

- Le terrains de tennis.
- Les jeux de l'école.
- Et les autres équipements de jeux de la Commune (poteaux de but du stade, aire multi-sports....)

Considérant que le groupement de commande envisagé a pour objet de permettre la désignation commune d'un titulaire qui sera chargé de l'exécution du marché de contrôle réglementaire des équipements sportifs et des aires de jeux de la CCB et de ces collectivités ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

► **ACCEPTE** le principe d'un groupement de commande avec la CCB et les communes intéressées pour la mise en place d'un tel groupement ;

► **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande selon le modèle ci-joint et d'accepter que la Communauté de Communes de Blaye soit le coordonnateur de ce groupement.

●Projet de création d'une Zone Artisanale.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu que la commune de Saint Paul cherche à se dynamiser.

Vu que prochainement grâce au PLUI les communes auront l'opportunité de changer l'affectation des terrains.

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour proposer officiellement à la Communauté de Communes de Blaye le projet de création d'une Zone Artisanale sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une proposition officielle à la Communauté de Communes de Blaye pour la création d'une Zone Artisanale.

Questions diverses

Panneaux d'affichages lumineux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer plusieurs panneaux numériques dans la commune de Saint Paul.

L'objectif sera d'améliorer l'information à destination des habitants.

Un premier panneau recto devrait être prochainement installé devant l'école de Saint Paul.

Aménagement des terrains derrière l'ancienne mairie.

Lors de la réunion du 12 février, Monsieur le Maire ainsi que les adjoints ont reçus Monsieur Massé et Monsieur FAISEAU qui est pépiniériste

Ils sont capables de créer un cahier des charges et de mettre en place l'installation en ce qui concerne l'aménagement des terrains.

Emplacement GDE

L'entreprise NGL Parbrise Glazing s'est installée sur l'emplacement de GDE.

Cette entreprise a pour but principal de changer les portes et les pare-brises des bus.

Bibliothèque

La bibliothèque sera transférée dans l'ancien bureau de Monsieur le Maire pour que tous les habitants puissent y avoir accès.

Le bureau actuel de la directrice sera transféré dans la bibliothèque actuelle.

Les travaux commenceront cet été.

Le Smicval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les chiffres importants concernant le Smicval et aborde les problématiques de gestion des déchets :

- Annuellement chaque habitant produit en moyenne 631 kg de déchets.
- 1 bac est collecté toutes les secondes.
- 2000 kilomètres sont parcourus par les camions de ramassages tous les jours.
- Il y a une entrée dans les pôles de recyclages toutes les 12 secondes.

Le Smicval communiquera très prochainement sur cette nouvelle politique de gestion des déchets.

La séance du Conseil Municipal a été levée à 21 heures et 15 minutes

La prochaine séance se tiendra **le mardi 30 mars** à 19 heures à **la salle polyvalente.**